

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

Les vingt-deux mai deux mille vingt-quatre à **vingt-heures**, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Gilbert DUFOURG, Maire,

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Béatrice ZANARDO, Marie-Chantal TRINQUE, Michèle COOK, Cédric COLOMBINI, Marie-Ange ROBERT, Gustave BUZAUD, Martial REMY, Yves DUBOURG, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERT, Cédric TEYSSOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Absents : Sandra MALLET, Nadia BUZAUD,

Absents excusés : Sandra MALLET, Nadia BUZAUD,

Absents ayant donné procuration à : N. BUZAUD à G. BUZAUD

Date de la convocation : 16/05/2024

Secrétaire de séance élu : Gustave BUZAUD

#### Ordre du jour :

##### ***Approbation du compte rendu de la séance précédente***

- 1) 20h00 : Comité des Fêtes : présentation du dossier sécurité de la Fauillesta  
20h30 : Séance du Conseil Municipal
- 2) Subventions : vote d'attribution 2024
- 3) Véhicule Goupil : examen de propositions
- 4) TE 47 : renforcement éclairage public de la Zone du Petit Mayne
- 5) Plan de Formation Mutualisé : annuel ou pluriannuel - **reporté** -
- 6) Algeco : demande d'acquisition
- 7) Questions diverses

##### **Approbation du compte rendu de la séance du 10/04/2024 :**

Le 16/05/2024, le compte rendu de la séance a été adressé par courrier à l'ensemble des élus. Celui-ci est approuvé, à l'unanimité, par l'assemblée en début de séance, sans modification du contenu.

#### **1. Objet : Comité des Fêtes : présentation du dossier sécurité de la Fauillesta**

Le Président du Comité des Fêtes présente l'évolution de la manifestation : entre autres avec l'ajout d'un concert payant le vendredi soir ; l'estimation du prix de son entrée est de 15 €.

Le montant estimé pour assurer la sécurité du site est d'environ 10 000 € ; les autres années, la Mairie avait accepté sa prise en charge financière.

Il conviendra de gérer la partie « parking » du vendredi soir.

La Mairie se serait chargée de demander la mise à disposition d'une fontaine à eau, à EAU 47 ; M. le Maire doit vérifier si confirmé.

Un débat est ouvert sur l'installation de toilettes complémentaires, au nombre de 4.

M. le Maire annonce une prochaine délibération pour décision sur le renouvellement de la prise en charge financière de la sécurité.

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

#### 2. Objet : **Subventions : vote d'attribution 2024**

- « Délibération n° 037/2024 » -

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il est opportun de délibérer sur le montant des subventions qui pourrait être octroyé à différentes associations communales et caritatives.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide** d'attribuer aux associations suivantes les subventions et au Budget Commercialisation Photovoltaïque ci-dessous :
- **charge** Monsieur le Maire d'effectuer le mandatement sur les crédits prévus à cet effet au Budget Commune 2024, au compte **65748, 65736221**,

Subventions	Année 2023		Année 2024		commentaires
	Budget	Réalisé	Demandé	Voté	
657363 - A caractère administratif	20 000,00	20 000,00			
65737 - Autres établissements publics locaux	0,00	0,00			
COMMERCIALISATION PHOTOVOLTAÏQU [en 2024 = 65736221]	20 000,00	20 000,00	9 030,39	9 030,39	
Subvention 2022 7 309,14					
Subvention 2022 - régul 2019 2 579,00					
ZONE INDUSTRIELLE DU MAYNE	0,00	0,00	9 030,39	9 030,39	
Subvention 2022 9 261,60					
Subvention 2022 - régul 2019 3 046,00					
6574 & 65748 - Autres personnes de droit privé	50 000,00	57 500,00			
ADAM47	0,00	50,00			
AFM TELETHON	0,00	100,00	montant libre	100,00	
AMICALE LAIQUE DE TONNEINS	0,00	45 400,00	38 000,00		
1er versement orga. périscolaire 2023 : 11 400					
2ème versement orga. périscolaire 2023 : 11 400					
3ème versement orga. périscolaire 2023 : 15 200					
Solde orga. périscolaire 2022 : 7 400					
ANACR	0,00	100,00		100,00	
APPROFIBRE 47	0,00	100,00		100,00	
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES [AFSEP]	0,00	100,00	montant libre	100,00	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE FAUILLET [APE]	0,00	400,00	400,00	400,00	
ASSOCIATION OCCE 47 COOP SCOLAIRE	2 800,00	2 800,00	1 649,00		
Subvention 2023 -voyage Temple S/Lot					
* parce que paiement du voyage en bus pour Futuroscope					
ASSOCIATION SPORTIVE FAUILLETAISE BASKET	0,00	2 000,00	3 000,00	2000,00	1 abstention
Association "Urgences : accès aux soins pour tous"			montant libre	100,00	6 abstentions
CLUB DES AINES DE LA CASCADE	0,00	1 000,00	350,00	400,00	2 abstentions
2023 = 300 € + exceptionnelle 700 €					
COMITE DES FETES FAUILLET	0,00	1 400,00	1 500,00	1500,00	1 abstention
COMITE FEMININ 47	0,00	200,00		0,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE ASSOCIATION	0,00	100,00	100,00	100,00	
FEDERATION FRANCAISE CARDIOLOGIE	0,00	100,00		0,00	

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

FNACA TONNEINS	0,00	100,00	100,00	200,00	1 contre
HUGO MOTORSPORT RACING	0,00	800,00	montant libre	800,00	
INSTITUT BERGONIE	0,00	250,00		0,00	
LA MOUETTE	0,00	0,00		0,00	
LE GOUJON FAUILLETAIS	0,00	400,00	1 150,00	500,00	
LES MAJORETTES DE FAUILLET		300,00		400,00	
LES POMPONS BLEUS DE TONNEINS	0,00	250,00		250,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	0,00	100,00	150,00	0,00	
LES SANS SOUCIS	0,00	200,00	350,00	400,00	
PAROISSE SAINT PIERRE DES RIVIERES	0,00	100,00		0,00	
PETANQUE FAUILLETAISE	0,00	300,00	500,00	400,00	
REFLETS ET COULEURS	0,00	250,00	250,00	300,00	
STE CHASSE FAUILLET	0,00	400,00	1 300,00	500,00	
UFTAC	200,00	200,00	100,00	150,00	2 abstentions
Subvention 2023 : 100					
Subvention 2023 -exceptionnelle drapeau- : 100					
OGEC Collège St Jean Tonneins			375,00	375,00	déjà versée
Délib 16/2024 voyage EYZIES et Espagne					
FNATH accidentés de la vie			100,00	100,00	
France ADOT don organes et tissus humains			montant libre	0,00	
France ALZHEIMER			300,00	150,00	
LES PEP 47 "Pupilles de l'enseignement public"			montant libre	0,00	
SPA 47			montant libre	0,00	
Secours Populaire Tonneins			montant libre	0,00	
travaux de création de WC & salle de bains : devis 3 163,60 €					
Prévention Routière Comité 47			150,00	0,00	
Le Souvenir Français Comité du Mas d'Agenais				150,00	
SASU BEER BUS/Le Troquet Vagabond				400,00	7 POUR 3 ABS – 3 CONTRE
TOTAL DES SUBVENTIONS		70 000,00	77 200,00		

### 3. Objet : Véhicule GOUPIL : examen de propositions

- « Délibération n° 038/2024 » -

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule GOUPIL : travaux nécessaires et trop onéreux pour la commune,

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de véhicules d'occasion :

- La capacité résiduelle du 1<sup>er</sup> véhicule n'est pas assez conséquente ; la date de mise en circulation est trop ancienne :

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

Offre référence LUB240515\_1 / 946170130-02

#### DESCRIPTION

1 Véhicule électrique GOUPIL modèle G4M N1 NKS 11 600,00 € HT  
Plateau basculant mixte avec réhausses grillagées II Box de rangement cabine  
Cabine couleur blanc RAL9003 avec pare-brise chauffant - Chauffage thermique  
I 900 - 2000W - Fermeture centralisée - Avertisseur piéton avant - Prise de charge  
ext. 4 pôles - Coffre de rangement latéral gauche

Batteries : Capacité  Technologie  Capacité résiduelle

Option :

Batteries neuves 240AH (garantie 2 ans P&MO)	3 200,00 € HT
Lampe à éclat - réf 7374008-02	212,00 € HT
Triangle AK5 - réf 7374012-03	571,00 € HT
Bandes réfléchissantes - réf 7374003	247,00 € HT
Attelage - réf 7740001-01	264,00 € HT
Pré-équipement électrique pour arrosage - réf 7374021	316,00 € HT
Arrosage occasion - réf 7374023-01	2479 € - 50% 1 239,50 € HT

Date de mise en circulation :

Compteurs :

Etat véhicule :

Conditions de garantie :   
(\* ) hors batteries origine garanties 6 mois et pièces d'usures

Forfait livraison :  0,00 € HT

Frais de chargement : 0,00 € HT

Frais d'immatriculation :  52,00 € HT

<b>MONTANT HT FACTURABLE</b>	<b>17 701,50 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>	<b>3 540,30 €</b>
<b>MONTANT TTC FACTURABLE</b>	<b>21 241,80 €</b>

- La capacité résiduelle du 2ème véhicule a nécessité des ajustements afin de convenir aux besoins de la Mairie, donc deux propositions pour le même véhicule :

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

Offre référence LUB240515\_2 / 945180861-02

#### DESCRIPTION

1 Véhicule électrique GOUPIL modèle G4M N1 KS 12 500,00 € HT  
Plateau basculant mixte Box de rangement hauteur cabine  
Cabine couleur blanc RAL9003 avec pare-brise chauffant - Désembueur électrique I 700 W - Fermeture centralisée - Avertisseur piéton avant - Feu à éclats - Prise de charge ext. 4 pôles

Batteries : Capacité **11,5 kW** Technologie **Plomb** Capacité résiduelle **90%**

Option : Batteries neuves 240AH (garantie 2 ans P&MO) 3 200,00 € HT  
Réhaussses grillagées - réf 7374015-02 922,00 € HT  
Triangle AK5 - réf 7374012-03 571,00 € HT  
Bandes réfléchissantes - réf 7374003 247,00 € HT  
Attelage - réf 7740001-01 264,00 € HT  
Arrosage occasion - réf 7374023-01 1 239,50 € HT 2479 € - 50%

Date de mise en circulation : 03/04/2019

Compteurs : 1 700 km / 118 h

Etat véhicule : Révisé

Conditions de garantie : 12 mois Pièces & MO (\*)  
(\* hors batteries origine garanties 6 mois et pièces d'usures)

Forfait livraison : sur site client - livraison effectuée par M. Viviès 0,00 € HT

Frais de chargement : 0,00 € HT

Frais d'immatriculation : démarches effectuées par Goupil 52,00 € HT

**MONTANT HT FACTURABLE** 18 995,50 €  
**MONTANT TVA** 3 799,10 €  
**MONTANT TTC FACTURABLE** 22 794,60 €

Offre référence LUB240515\_2-2 / 945180861-02

#### DESCRIPTION

1 Véhicule électrique GOUPIL modèle G4M N1 KS 12 500,00 € HT  
Plateau basculant mixte Box de rangement hauteur cabine avec pré-équipement électrique  
Cabine couleur blanc RAL9003 avec pare-brise chauffant - Désembueur électrique I 700 W - Fermeture centralisée - Avertisseur piéton avant - Feu à éclats - Prise de charge ext. 4 pôles

Batteries : Capacité **11,5 kW** Technologie **Plomb** Capacité résiduelle **90%**

Option : Bandes réfléchissantes - réf 7374003 247,00 € HT  
Attelage - réf 7740001-01 264,00 € HT  
Rehausse avant - réf 6004398 396,00 € HT

Date de mise en circulation : 03/04/2019

Compteurs : 1 700 km / 118 h

Etat véhicule : Révisé

Conditions de garantie : 12 mois Pièces & MO (\*)  
(\* hors batteries origine garanties 6 mois et pièces d'usures)

Forfait livraison : sur site client - livraison effectuée par M. Viviès 0,00 € HT

Frais de chargement : 0,00 € HT

Frais d'immatriculation : démarches effectuées par Goupil 52,00 € HT

**MONTANT HT FACTURABLE** 13 459,00 €  
**MONTANT TVA** 2 691,80 €  
**MONTANT TTC FACTURABLE** 16 150,80 €

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

De plus, une offre de rachat du GOUPIL (propriété de la commune), a été présentée par l'entreprise GOUPIL, pour un montant de 500 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide** d'acquérir le véhicule au prix de 13 459.00 € HT, soit 16 150.80 € TTC,
- **accepte** de vendre le véhicule de la Mairie, à la Sté GOUPIL, au prix de 500 € TTC,
- **dit** que cette acquisition sera imputée à l'article 2182 du Budget Principal,
- **dit** que les écritures comptables de cession devront être effectuées en Mairie,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### 4. Objet : **TE 47 : renforcement éclairage public de la zone du Petit Mayne**

- « Délibération n° 039/2024 » -

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'ENEDIS doit intervenir sur la zone du Petit Mayne, afin de procéder à des travaux de séparation et d'enfouissement de réseaux.

Il semblerait opportun de bénéficier de cette opération, afin d'éviter à TE 47 de procéder à une nouvelle tranchée d'enfouissement ; ce qui générerait un coût supplémentaire à la commune. TE 47 exploiterait ce même chantier pour procéder, à son tour, à des travaux de renforcement sur les PL 406, PC 400 :

- Le coût total des travaux s'élève à 3 102.54 €, soit 3 723.05 € TTC,
- La contribution de la commune est de 65 % : 2 106.65 €,
- Le montant à charge de TE 47 : 1 706.40 €.

Le conseil mmunicipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve** le devis présenté par TE 47 dont la contribution communale s'élève à 2 106.65 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits, à l'article 65568 du Budget Principal de la commune.

#### 5. Objet : **Plan de Formation Mutualisé : annuel ou pluriannuel - reporté -**

#### 6. Objet : **ALGECO : demande d'acquisition**

- « Délibération n° 040/2024 » -

M. le Maire revient sur la proposition d'acquisition d'un vieil ALGECO, propriété de la commune, par Mme [REDACTED].

Abordé en séance du 10/04/2024, l'assemblée était dans l'attente d'une demande d'urbanisme.

Mme [REDACTED] a déposé une demande de déclaration préalable, en date du 15/04/2024, relative à l'installation d'un distributeur de légumes/fruits dans l'ALGECO pour une vente directe, avec pose de grillage en complément de celui de la CIR.

La demande d'urbanisme [DP 047 095 24 F0014] et les conditions d'installation ne correspondent pas à sa demande.

## Séance du 22 mai 2024

### Procès-verbal du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **décide** de ne pas vendre l'ALGECO communal, dans les conditions actuelles,
- **reste** ouvert à l'étude d'une nouvelle demande d'urbanisme, si celle-ci respecte les contraintes d'urbanisme liées à son activité,
- **demande** à Monsieur le Maire de prévenir Mme [REDACTED].

#### 7. Objet : **Questions diverses**

##### **a) Elections européennes du 09/06/2024 : tableau des présences**

Recensement des élus présents pendant la journée et des plages horaires occupées.  
L'horaire d'ouverture du bureau de vote : 8h00 et de fermeture : 18h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23h20.**

Les délibérations prises ce jour portent les numéros de 037/2024 à 040/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Béatrice ZANARDO, Marie-Chantal TRINQUE, Michèle COOK, Cédric COLOMBINI, Marie-Ange ROBERT, Gustave BUZAUD, Martial REMY, Yves DUBOURG, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERT, Cédric TEYSSOU

Signature de l'exécutif

Signature du secrétaire de séance  
Gustave BUZAUD

Commune de Fauillet  
22/05/2024

**Séance du 22 mai 2024**  
**Procès-verbal du conseil municipal**

